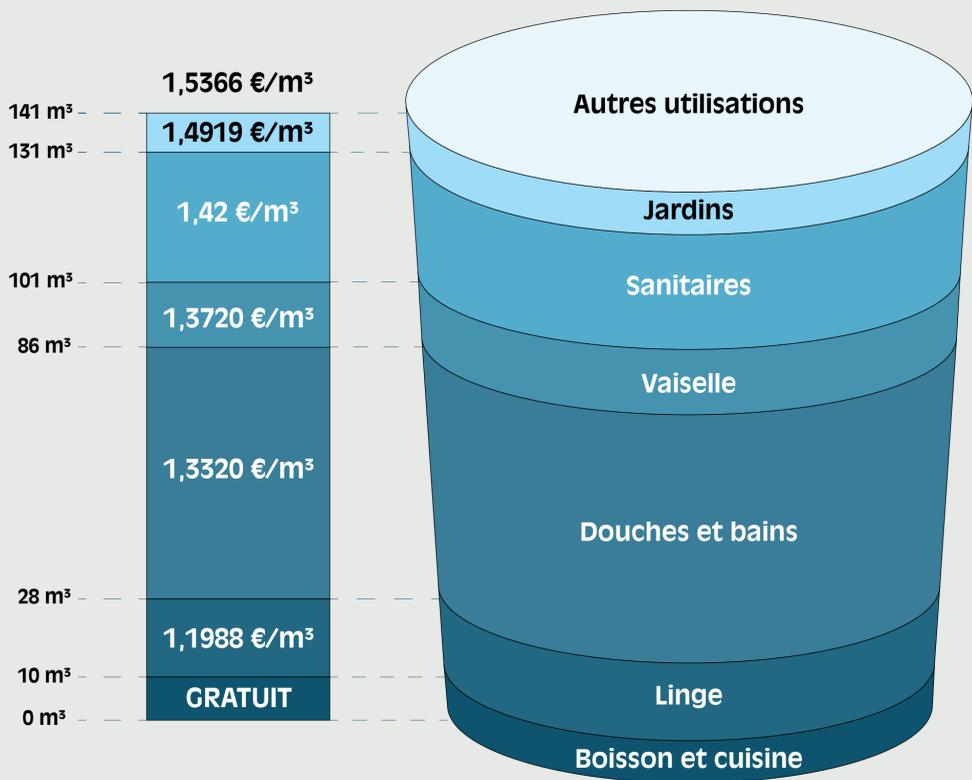


Le prix de l'eau sur le territoire d'Est Ensemble en 2024

Le montant d'une facture d'eau comprend la distribution de l'eau potable, les redevances assainissement, les taxes dues aux organismes publics ainsi que la TVA.
Seule la distribution de l'eau potable relève de la responsabilité d'Eau publique par Est Ensemble.

La distribution de l'eau potable



Abonnement à 0 €

Tarifs hors TVA.

La TVA concernant la distribution de l'eau potable s'élève à **5,5 %**.

Cette grille tarifaire est **annuelle**.

Les tranches ne s'appliquent qu'**une seule fois** par an.

A ces tarifs s'ajoutent les **redevances assainissement** et les **taxes dues aux organismes publics**.

Les redevances assainissement

Redevance	Organisme bénéficiaire	Tarif hors TVA	TVA
Assainissement communautaire	Est Ensemble	0,60 €/m³	0 %
Assainissement départemental	Seine-Saint-Denis	0,63345 €/m³	10 %
Assainissement interdépartemental	SIAAP	1,4420 €/m³	

Les taxes dues aux organismes publics

Taxes	Organisme bénéficiaire	Tarif hors TVA	TVA
Modernisation des réseaux	Agence de l'eau Seine Normandie	0,1850 €/m³	5,5 %
Prélèvement sur la ressource en eau		0,0526 €/m³	
Lutte contre la pollution		0,38 ou 0,42 €/m³* <small>*varie selon la commune de résidence</small>	
Soutien d'étiage	EPTB Seine Grands Lacs	0,01 €/m³	
Redevance hydraulique	Voies navigables de France	0,0215 €/m³	

Les redevances et taxes s'élèvent à

3,36455 €/m³
hors TVA

et s'appliquent dès **le 1er m³ consommé**.

Exemple d'application de la tarification annuelle

Vous résidez en pavillon ou êtes individualisé ?

Exemple pour une consommation standard de 120 m³/an

Calcul de la distribution de l'eau potable

Abonnement	Gratuit	=	0,00 €
Tranche n°1 - de 0 à 10 m³	10 m³ x 0 €	=	0,00 €
Tranche n°2 - de 10 à 28 m³	18 m³ x 1,1988 €	=	21,58 €
Tranche n°3 - de 28 à 86 m³	58 m³ x 1,3320 €	=	77,26 €
Tranche n°4 - de 86 à 101 m³	15 m³ x 1,3720 €	=	20,58 €
Tranche n°5 - de 101 à 131 m³	19 m³ x 1,42 €	=	26,98 €
Tranche n°6 - de 131 à 141 m³	0 m³ x 1,4919 €	=	0,00 €
Tranche n°7 - au-delà de 141 m³	0 m³ x 1,5366 €	=	0,00 €

Les tranches 6 et 7 ne rentrent pas dans le calcul car les 120 m³ sont atteints à la 5e tranche.

= **146,40 € HT**
+ 8,04 € (TVA à 5,5 %)

154,44 € TTC

Calcul des redevances assainissement

Assainissement communautaire	120 m³ x 0,60 €	=	72,00 €	+ 0 % (TVA)
Assainissement départemental	120 m³ x 0,63345 €	=	76,01 €	+ 10 % (TVA)
Assainissement interdépartemental	120 m³ x 1,4420 €	=	173,04 €	+ 10 % (TVA)

= **321,05 € HT**
+ 24,91 € (TVA)

345,96 € TTC

Calcul des taxes dues aux organismes publics

Modernisation des réseaux	120 m³ x 0,1850 €	=	22,20 €	+ 0 % (TVA)
Prélèvement sur la ressource en eau	120 m³ x 0,0526 €	=	6,31 €	+ 5,5 % (TVA)
Lutte contre la pollution	120 m³ x 0,42 €	=	50,40 €	+ 5,5 % (TVA)
Soutien d'étiage	120 m³ x 0,01 €	=	1,20 €	+ 5,5 % (TVA)
Redevance hydraulique	120 m³ x 0,0215 €	=	2,58 €	+ 5,5 % (TVA)

= **82,69 € HT**
+ 3,33 € (TVA)

86,02 € TTC

soit un total de :

154,44 € TTC	pour un prix moyen de
+ 345,96 € TTC	
+ 86,02 € TTC	
= 586,42 € TTC	4,89 € TTC/m³

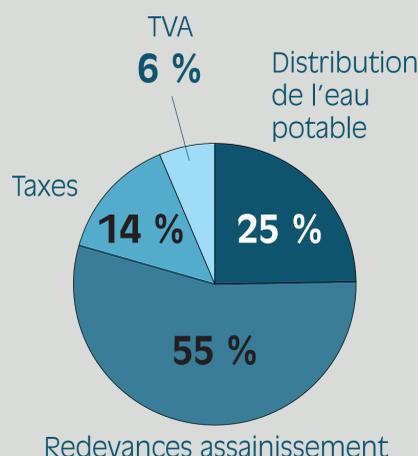
contre

600 € TTC avec le SEDIF
soit 5€ TTC/m³ *

*Source : sedif.com/leprixdemoneau

Répartition globale

pour une consommation annuelle standard de 120 m³/an



Si vous avez consommé 20 m³ au 1er trimestre, puis 20 m³ au 2d trimestre, les tarifs pris en compte pour le 2d trimestre seront ceux des tranches tarifaires allant d'un volume de 20 à 40 m³.

Le volume d'eau cumulé que vous avez consommé est réinitialisé chaque année.